

5 rue Marcel Dassault 33600 PESSAC Tél: 33 (0)5 56 90 73 43 Fax: 33 (0)5 56 90 73 44 Internet: www.aquanal.fr

Agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances à délivrer des certificats d'analyses et de pureté pour l'exportation pour

- Produits diététiques et de régime

Produits alimentaires faisant l'objet d'allégations nutritionnelles (arrêté du 06 octobre 1997)

FLAMANT VERT --ZA de Guerry Allée Napoléon III **18000 BOURGES** 

Pessac, le 10 mars 2022

# Rapport d'analyses N° 22FE24 006

#### Page 1 / 4

Type: RA

Code client: 504

#### INFORMATIONS CONCERNANT L'ECHANTILLON

N° de projet : 22FE24-P004 N° échantillon: 22FE24006

Référence bon de commande : COMPOSITION VEGIFER

N° de demande en ligne : DA38249

#### **CONDITIONS DE RECEPTION DE L'ECHANTILLON**

Date de réception : 24 février 2022 Conditionnement: 1 POT (VRAC) Quantité reçue : 1x184g avec pot

Etat à réception : /

#### CARACTERISTIQUES DU PRODUIT (Données communiquées par le client)

**Produit:** 1 POT DE COMPRIMES DE VEGIFER Type de produit : COMPRIMES DE VEGIFER

N° de lot: AL-245-2021





5 rue Marcel Dassault 33600 PESSAC Tél : 33 (0)5 56 90 73 43

Fax : 33 (0)5 56 90 73 44 Internet : www.aquanal.fr

Agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances à délivrer des certificats d'analyses et de pureté pour l'exportation pour :

- Produits diététiques et de régime

- Produits alimentaires faisant l'objet d'allégations nutritionnelles (arrêté du 06 octobre 1997)

## Rapport d'analyses N° 22FE24 006

Page 2 / 4

Date de début des analyses : 24/02/2022

ANALYSES NUTRITIONNELLES

Valeur calorique *	373.9 k	cal/100g	(± 18,7)
Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93  VCal. = (Gluc Tot. Polyols) x 4 + Fib. x 2 + Prot. x 4 + Lip. x 9 + Tot. Polyols x 2,4 + FOS x 2 + Polydex. x 2			
Valeur énergétique * Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93 VEn. = (Gluc Tot. Polyols) x 17 + Fib. x 8 + Prot. x 17 + Lip. x 37 + Tot. Polyols x 10 + FOS x 8 + Polydex. x 8	1582	kJ/100g	(± 79,1)
Lipides (Graisses) * Méthode interne / Gravimétrie (VC03)	5.94	g/100g	(± 0,30)
dont acides gras saturés NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	2.74	f g/100g	
dont acides gras monoinsaturés NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	0.41	l g/100g	
dont acides gras polyinsaturés NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	1.51	l g/100g	
dont acides gras trans NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID	<0.1	l g/100g	
Glucides *  Méthode interne / Calcul par différence (VC06)  Gluc. = 100 - (Hum. + Prot. + Lip. + Cend. + Fib. + FOS + Polydex.)	11.46	g/100g	(± 1,72)
dont sucres Somme des mono et disaccharides *	<0.1	l g/100g	
Protéines (N x 6,25) * Méthode interne / Kjeldahl (VC02)	68.65	g/100g	(± 1,03)
Sel * Sel = sodium x 2,5 selon règlement (UE) N° 1169/2011 INCO	0.99	g/100g	(± 0,10)
Cendres * Méthode interne / Gravimétrie (VC04)	8.06	g/100g	(± 0,24)
Humidité à 70°C sous pression réduite * Méthode interne / Gravimétrie (VC01)	5.90	g/100g	(± 0,30)

#### \* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.
L'accréditation Cofarc atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GRIN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exorière de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.





5 rue Marcel Dassault 33600 PESSAC Tél : 33 (0)5 56 90 73 43

Fax: 33 (0)5 56 90 73 44 Internet: www.aquanal.fr

Agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances à délivrer des certificats d'analyses et de pureté pour l'exportation pour :

- Produits diététiques et de régime

- Produits alimentaires faisant l'objet d'allégations nutritionnelles (arrêté du 06 octobre 1997)

## Rapport d'analyses N° 22FE24 006

Page 3 / 4

Date de début des analyses : 24/02/2022 SUCRES - EDULCORANTS ...

Glucose *	0.03	g/100g (± 0,01)
Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)		
Fructose *	<0.02	g/100g
Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)		
Lactose *	<0.02	g/100g
Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)		
Saccharose *	<0.02	g/100g
Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)		
Maltose *	<0.02	g/100g
Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)		
Somme des mono et disaccharides *	<0.1	g/100g
Sucres		

#### **CORPS GRAS**

### Profil Acides gras \*

Méthode interne (VC03) - NF EN ISO 12966-2 - NF EN ISO 12966-4 / GC-FID (1)

Acides gras	% de la matière grasse
C10:0	0.14
C14:0	0.25
C15:0	0.06
C16:0	44.53
C16:1	3.57
C17:0	0.24
C17:1	0.28
C18:0	0.84
C18:1 trans	0.13
C18:1 cis	2.83
C18:2 trans	0.44
C18:2 (n-6) cis	13.67
C18:3 (n-6) cis	11.21
C18:3 (n-3) cis	0.07
C20:0	0.06
C20:2 (n-6)	0.13
C20:3(n-6)	0.19
C20:4 (n-6) (ARA)	0.08
C24:0	0.05
C24:1	0.15
ND	9.47

Acides gras	% de la matière grasse
AG saturés	46.17
AG monoinsaturés	6.83
AG polyinsaturés	25.35
AG trans	0.57
Omega3	0.07
Omega6	25.28

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.
L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (
European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantilies stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le \$7.4 de la révision 08 du GEN

de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exoréré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.



<sup>\*</sup> Prestation sous accréditation



5 rue Marcel Dassault 33600 PESSAC Tél: 33 (0)5 56 90 73 43 Fax: 33 (0)5 56 90 73 44

Internet: www.aquanal.fr

Agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances à délivrer des certificats d'analyses et de pureté pour l'exportation pour :

- Produits diététiques et de régime

- Produits alimentaires faisant l'objet d'allégations nutritionnelles (arrêté du 06 octobre 1997)

# Rapport d'analyses N° 22FE24 006

Page 4 / 4

Date de début des analyses : 24/02/2022

### **MINÉRAUX**

Fer * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	601	mg/100g	(± 60,1)
Sodium *	395	mg/100g	(± 39,5)
Méthode interne / ICP-MS (MI16)			

Isabelle MALAVIOLE
Responsable laboratoire Chimie
Responsable laboratoire Chimie
Responsable technique laboratoire Chimie
Responsable technique laboratoire Chimie
Responsable technique laboratoire Chimie

\* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.
L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (
European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exoréré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

